

L'INFO-MUNICIPALE

PUBLICATION MUNICIPALE DE LAC-BOUCHETTE

Volume 9, numéro 6

6 mai 2024

2 avis publics à lire: règlements 24-16 et 24-17



MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Bouchette que lors de la séance régulière du 8 avril 2024, la Municipalité de Lac-Bouchette a adopté le règlement #24-16 modifiant le règlement de zonage # 18-16 de la Municipalité de Lac-Bouchette.

Le règlement de zonage # 18-16 est modifié de manière à :

- Modifier et ajouter des définitions à la terminologie;
- Préciser les types de matériaux de revêtement extérieur prohibés;
- Modifier le cadre d'utilisation des roulottes en zone de villégiature et agroforestière;
- Ajouter un critère aux normes prévues pour l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droit acquis;
- Modifier la grille des spécifications de la zone 11R afin d'y ajouter l'usage 5.c (résidence de tourisme seulement);
- Modifier la grille des spécifications de la zone 10V afin de séparer les normes pour les terrains privés et publics.

QUE le règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité de Lac-Bouchette;

QUE le règlement est entré en vigueur le 25 avril 2024, date d'émission du certificat de conformité #91005-RZ-10-02-2024 de la MRC Du Domaine-Du-Roy.

DONNÉ à Lac-Bouchette, ce 2^e jour de mai deux mille vingt-quatre.

directeur général et greffier-trésorier



MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉSUMÉ

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Bouchette que lors de la séance régulière du 8 avril 2024, la Municipalité de Lac-Bouchette a adopté le règlement #24-17 modifiant le plan d'urbanisme #18-15 de la Municipalité de Lac-Bouchette.

Résumé des modifications au plan d'urbanisme n° 18-15

En conformité avec le projet de loi 67 du gouvernement du Québec, la municipalité de Lac-Bouchette a modifié son plan d'urbanisme afin d'inclure des dispositions concernant les îlots de chaleur urbains ainsi que des mesures permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces milieux.

QUE le règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité de Lac-Bouchette;

QUE le règlement est entré en vigueur le 25 avril 2024, date d'émission du certificat de conformité #91005-PU-08-02-2024 de la MRC Du Domaine-Du-Roy.

DONNÉ à Lac-Bouchette, ce 2^e jour de mai deux mille vingt-quatre.

directeur général et secrétaire-trésorier

2 avis publics à lire: règlements 24-18 et 24-19



MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement #24-18 modifiant le plan d'urbanisme # 18-15 de la municipalité de Lac-Bouchette.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance qui a eu lieu le 08 avril 2024, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

Le projet de règlement numéro 24-18 modifiant le plan d'urbanisme # 18-15 de la Municipalité de Lac-Bouchette, visant à :

- **Ajouter des usages et constructions de récréation intensive compatible avec les zones sous affectation agroforestière.**

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 03 juin 2024 à 19:15 hrs pour le projet de règlement #24-18, à la salle du conseil municipale au 297 rue Principale, Lac-Bouchette;

Au cours de cette assemblée publique, madame la mairesse ou son représentant expliquera ledit règlement, les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet;

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 297 rue Principale, Lac-Bouchette ainsi que sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante :

<https://municipalites-du-quebec.ca/lac-bouchette/>

DONNÉ à Lac-Bouchette, ce 2^e jour de mai deux mille vingt-quatre.

directeur général et
greffier-trésorier

Publié dans l'Info-Municipale, volume 9, numéro 6, édition du 6 mai 2024



MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement #24-19 modifiant le règlement de zonage # 18-16 de la municipalité de Lac-Bouchette.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance qui a eu lieu le 08 avril 2024, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

Le projet de règlement numéro 24-19 modifiant le règlement de zonage # 18-16 de la municipalité de Lac-Bouchette de manière à ajouter et modifier diverses dispositions visant à :

- Modifier la grille des spécifications portant le numéro 902-B associé à la zone 3AF de manière à ajouter l'usage 5.b).

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 03 juin 2024 à 19:10 hrs pour le projet de règlement #24-19, à la salle du conseil municipale au 297 rue Principale, Lac-Bouchette;

Au cours de cette assemblée publique, madame la mairesse ou son représentant expliquera ledit règlement, les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet;

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 297 rue Principale, Lac-Bouchette ainsi que sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante :

<https://municipalites-du-quebec.ca/lac-bouchette/>

DONNÉ à Lac-Bouchette, ce 2^e jour de mai deux mille vingt-quatre.

directeur général et
greffier-trésorier

Publié dans l'Info-Municipale, volume 9, numéro 6, édition du 6 mai 2024